

Communiqué de presse – 08.10.2026

Canicule et sécheresse : 144 arbres abattus en urgence

Suite aux conditions météorologiques extrêmes de cet été, la Ville d'Yverdon-les-Bains se voit contrainte de prendre des mesures d'urgence sur le patrimoine arboré. 144 arbres atteints par la canicule et la sécheresse seront abattus pour des questions de sécurité. Chaque arbre supprimé sera doublement compensé par deux nouvelles plantations, comme le prévoit la stratégie de végétalisation.

Des épisodes de canicule d'une durée et d'une fréquence extrêmes ont marqué l'été 2026. Le plan canicule du Canton de Vaud a été activé à quatre reprises, soit durant 37 jours entre le 18 juin et le 15 août. Les températures observées et le déficit pluviométrique ont atteint des niveaux inédits. Cette conjonction de chaleur extrême, de rayonnement intense et de sécheresse prolongée a eu des conséquences directes sur les milieux naturels, humains et bâtis. Si la situation météorologique a été particulièrement exceptionnelle cette année, les phénomènes de canicules et de sécheresse ont tendance à s'intensifier ces dernières années et ne sont pas prêts de diminuer.

Face aux dépérissements brutaux des végétaux constatés dès la deuxième vague de chaleur, la Ville a décidé d'anticiper son contrôle sanitaire annuel des arbres, habituellement conduit à la fin de l'été. Le dispositif, renforcé, a ainsi été déployé dès le mois d'août. Le constat est sans appel : sur les environs 6'000 arbres communaux, 144 doivent être abattus pour des questions de sécurité, 11 font actuellement l'objet d'une expertise arboricole approfondie et plusieurs jeunes arbres n'ont pas survécu à la plantation. Trois arbres présentant un risque immédiat ont été abattus sans délai. Les autres interventions sont planifiées d'ici à la fin de l'automne, suite aux procédures légales de demandes de dérogations d'abattages selon la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), afin de ne pas laisser subsister de sujets dangereux durant la période des vents d'automne et d'hiver. Des panneaux d'information seront installés à proximité immédiate des arbres concernés avant chaque intervention significative.

Chaque arbre supprimé sera par ailleurs remplacé, avec l'application, dans le cadre du Plan canopée, de la double compensation au minimum (deux arbres plantés pour chaque arbre abattu). Les nouvelles plantations, qui seront également réalisées durant l'automne 2026, seront choisies dans la liste des essences néoclimatiques, adaptées aux conditions climatiques futures.

Pour faire face à ces événements météorologiques extrêmes, la Ville s'est dotée d'une stratégie de végétalisation et d'un Plan canopée afin de rendre son territoire le plus résilient possible. Les mesures mises en place assurent donc simultanément le renouvellement et l'adaptation du patrimoine arboré, comme le prévoit la stratégie de végétalisation. La Ville va en outre continuer de déployer les mesures en lien avec son Plan canopée, qui découle de la stratégie précitée et qui vise spécifiquement à densifier l'arborisation du territoire pour améliorer la résilience face aux îlots de chaleur, aux risques sanitaires et au déclin de la biodiversité.

Les surcoûts liés à ces interventions seront intégrés à la deuxième série de compléments au budget 2026 qui sera présentée prochainement au Conseil communal.